

AUTORISATION SPECTACLE ET DROIT A L'IMAGE
ELEVE MINEUR(E)

A rendre en main propre au professeur avant le samedi 13 mars 2021 accompagnée du chèque de participation aux frais de spectacle de 20€ (ordre : « ATELIER CHOREGRAPHIQUE »). POSTER SI NECESSAIRE. Merci.

Je soussigné (e), _____

Téléphone _____

autorise mon enfant _____

-à participer au spectacle de l'Atelier Chorégraphique qui aura lieu : soit le samedi 12 juin 2021, soit le dimanche 13 juin 2021 au TAM de Rueil-Malmaison. Trajet en bus obligatoire à l'aller et au retour pour les enfants de l'école de Paris.

J'ai bien noté que cette autorisation engage la présence de mon enfant, sa défection après avoir répondu favorablement remettrait en cause la constitution et le bon équilibre du ballet.

-autorise également l'association ATELIER CHOREGRAPHIQUE à reproduire sur tout support et par tous procédés, et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) et la (ou les) vidéo(s) représentant mon enfant lors du spectacle de danse au Théâtre André Malraux de Rueil-Malmaison ou en cas de spectacle en salle de danse.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Fait à :

Le :

Signature d'un des parents